

Atelier départemental des Ardennes – 28 novembre 2013



Introduction : le contexte départemental

- **Département plutôt rural, faiblement peuplé et en baisse démographique :**
 - *283 000 habitants (densité 54 hab/km²) + baisse de la population entre 1999 et 2010 plus marquée que dans la région (- 2,4 % contre - 0,5 %).*
- **Département au contexte socio-économique parmi les plus dégradés de France :**
 - *19,4 % de la population du département sous le seuil de pauvreté en 2010 (14,1 % en France métropolitaine) avec augmentation entre 2008 et 2010 supérieure au niveau national (+ 2 points contre +1,1 point).*
 - *13,3 % de la population active ardennaise au chômage (10,4 % en France métropolitaine) avec progression de ce taux entre 2008 et 2013 plus marquée qu'au niveau national (+3,5 points et +3,3 points en France métropolitaine).*
 - *Un enfant sur sept vit dans un ménage sans actif occupé, et près d'un tiers des jeunes de 18 à 24 ans ne sont ni scolarisés, ni stagiaires, ni en emploi.*
 - *Niveau de vie médian par unité de consommation inférieur de 2 000 euros à celui de France métropolitaine (17 220 et 19 270 euros) : **les Ardennes ont le cinquième plus petit niveau de vie médian des départements métropolitains.***
 - *Dans les Ardennes, comme au niveau national, le territoire rural est plus épargné que le territoire urbain.*
 - *La population ardennaise couverte par le RSA (10,1 % en 2012 contre 6,6 % en France métropolitaine) est principalement urbaine et localisée sur un axe Sedan - Charleville-Mézières - Revin - Fumay*

1ère partie : « Habitat et précarité »



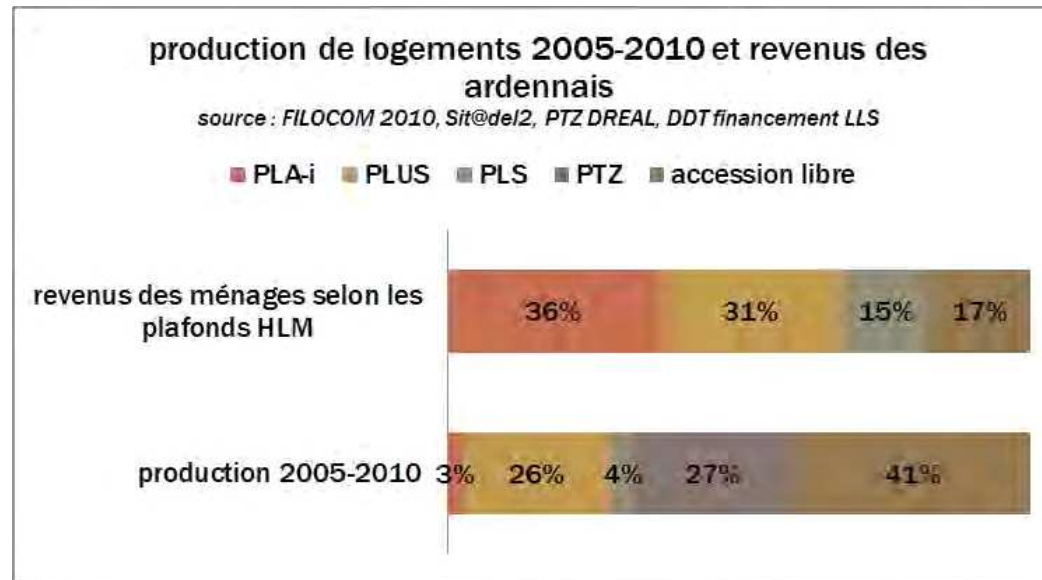
Pourquoi le choix de cette thématique ?

Malgré un marché détendu, l'accès et le maintien dans un logement est un enjeu fort au niveau départemental :

- Près de 10% des logements du parc locatif sont vides.
- Les demandes individuelles d'intervention des fonds de solidarité croissent de façon continue, que ce soit pour obtenir des aides au paiement des loyers ou des cautions (FSL) ou que ce soit pour obtenir des aides au paiement des charges (eau, énergie).
- Un dispositif d'hébergement d'urgence continuellement saturé malgré une augmentation de sa capacité d'accueil au fil des ans.
- 18,6 % des ménages locataires en HLM (8e taux français le plus important).

Accéder ou se maintenir dans un logement est une chose mais encore faut-il que ce dernier soit adapté et décent :

- En 2012, un quart des logements sociaux étaient énergivores
- 9,1% des logements privés étaient potentiellement indignes en 2007
- Les 5% des logements aux plus bas loyers dans les Ardennes ont un loyer au m² supérieur de 6% à celui des mêmes logements au niveau régional



Constats

- **Mécanismes de programmation et outils existants mais à mieux coordonner :**
 - *Exemple du PDALPD* : Le PDALPD permet de coordonner les dispositifs pour assurer l'accès et le maintien dans le logement des personnes les plus démunies (axe 1 du plan). Le comité de pilotage du plan intègre l'ensemble des acteurs de cette politique publique (axe 3 du plan). Dans les Ardennes, une attention particulière a été portée à l'accompagnement social permettant l'insertion durable dans le logement (axe 2 du plan).
 - *Exemple du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique* : ce pôle (État, Conseil Général, CAF, MSA, SCHS, ADIL...) a été créé en 2009 pour coordonner les actions de lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique, depuis le signalement des logements jusqu'à la prise en charge des occupants et l'accompagnement du propriétaire dans la mise en œuvre des travaux.
- **Des difficultés à dépasser :**
 - *La difficulté à analyser et donc à agir sur le coût des loyers les plus bas est un frein important dans la mise en œuvre de l'accès et du maintien dans le logement des ménages les plus précaires, dont le nombre croît régulièrement dans le département*
 - *Impossibilité pour une personne morale d'obtenir des garanties d'impayés de loyer lorsqu'elle fait de la sous-location (baux glissants/intermédiation locative).*
 - ***la principale difficulté à dépasser est celle d'une coordination des acteurs qui dure dans le temps et dépasse le temps d'élaboration d'un schéma ou d'un dispositif.***



Perspectives

□ Sans exclusivité, les travaux et axes suivants peuvent être mis en œuvre ou approfondis :

- *Améliorer coordination CCAPEX/Sous-préfectures/DDCSPP/Services sociaux de secteur en matière de prévention des expulsions locatives*
- *Coordination DDCSPP/DDT/Conseil général pour la déclinaison opérationnelle du PDALPD (travail en cours sur « guichet unique » de l'accompagnement social – AVDL / ASLL).*
- *Mise en œuvre d'une agence immobilière à vocation sociale (AIVS) en lien avec les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)*
- *Réflexion sur coût loyers, notamment les plus bas, et conséquences sur les conventions APL*
- *Révision du schéma relatif à l'accueil des gens du voyage*
- *Mise en œuvre de logements adaptés pour les gens du voyage sédentarisés*
- *Conforter l'accès à l'hébergement et les parcours d'insertion par le logement en intégrant mieux la problématique santé : création de lits halte soins santé, renforcement de l'équipe santé mentale et précarité*
- *Positionnement sur appel à projets PLAI adaptés.*



2ème partie : « Jeunesse et précarité »



Pourquoi le choix de cette thématique ?

- Dans les Ardennes, près d'un tiers de la population (31 %) a moins de 25 ans. Cette tranche de population connaît un taux de pauvreté particulièrement marqué :

	Ardennes	Champagne-Ardenne	France de province	France métropolitaine
Taux de pauvreté des moins de 20 ans (%)	28,6	23,2	20,4	20,1
Taux de pauvreté des 20-24 ans (%)	24,9	21,6	19,2	19,0
Taux de pauvreté des 25-29 ans (%)	18,7	15,3	13,8	13,4
Taux de pauvreté des 30-64 ans (%)	17,2	13,3	12,6	12,5
Taux de pauvreté des 65 ans et plus (%)	11,2	8,5	9,8	9,3

- On peut également retenir le nombre important de ruptures des parcours de vie (insertion socioprofessionnelle, logement...) entre l'enfance et l'âge adulte :
 - *Près d'un tiers des jeunes ardennais de 18 à 24 ans ne sont ni scolarisés, ni stagiaires, ni en emploi*
 - *72% des personnes accueillies dans les CHRS ardennais ont moins de 25 ans (60% au niveau régional)*



Constats

▣ De nombreux outils sectoriels :

- *Dispositifs de l'Éducation Nationale*
- *Prise en charge sociale et médico-sociale*
- *Suivis en mission locale*
- *Service civique*
- *Emplois d'avenir*
- *Fonds d'aide aux jeunes*
- *Insertion professionnelle*
- *Aides à la qualification*

▣ **Mais un défaut d'articulation transversale** : dispersion des dispositifs et des compétences, spécialisation sur des secteurs d'intervention expliquent qu'une part importante des ruptures vécues par les jeunes se fait concomitamment aux moments des « passages de relais » comme par exemple :

- ▣ *Fin de scolarité obligatoire et suivi en mission locale*
- ▣ *Arrivée croissante en CHRS (compétence Etat, associations du secteur social adulte) de jeunes à la fin de leur prise en charge dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance (compétence Conseil général, associations du secteur protection de l'enfance) ou dans les établissements médico-sociaux (compétence ARS, associations de l'enfance handicapée)*



Perspectives

- **Développer l'ingénierie sociale pour multiplier les micro-dispositifs articulant plusieurs outils et acteurs :**
 - *Exemple dans le secteur du sport : en mobilisant l'appétence de certains jeunes pour le sport, vecteur d'insertion sociale mais aussi d'insertion professionnelle, il est possible de construire des parcours qualifiants dans et vers l'emploi de jeunes. Cette action mobilise des outils comme la qualification professionnelle en milieu sportif (DRJSCS), le service civique et les emplois d'avenir et articule l'action de nombreux acteurs (DDCSPP, UT DIRECCTE, missions locales, clubs sportifs...*
 - *Exemple dans le secteur du logement : offre de logements adaptés aux parcours d'insertion des jeunes soutenue par plusieurs institutions (Etat, Conseil Général, CAF)*
- **Faire de la jeunesse une priorité dans toutes les politiques publiques :**
 - *Coordination de l'offre de formation qualifiante avec la mise en œuvre des politiques publiques (rythmes scolaires, politiques sportives et culturelles) pour construire des parcours d'insertion des jeunes utilisant des outils comme le service civique et les emplois d'avenir*
 - *Conforter l'offre de logements adaptés aux parcours d'insertion des jeunes notamment logements transitoires meublés*
 - *Coordination des acteurs dans la lutte contre le décrochage scolaire pour permettre d'assurer un contact élargi (diminuer le nombre de «non réponse») et amplifier les partenariats (associer les travailleurs sociaux au travail des plateformes).*
 - *Réflexion à poursuivre après les travaux du CAR jeunesse et dans le cadre de l'expérimentation Jeunesse*



CONCLUSION



Éléments de conclusion

L'approche globale des situations par l'ensemble des acteurs constitue une voie pour répondre aux enjeux de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

□ **Au niveau local :**

- *Multiplier les initiatives en matière d'ingénierie sociale partagée pour mobiliser les outils existant malgré la réduction du temps de travail disponible*
- *S'assurer d'une coordination des acteurs qui dure dans le temps et dépasse le temps d'élaboration d'un schéma ou d'un dispositif pour devenir une pratique « du quotidien ».*

□ **Au niveau régional et national :**

- *Décloisonner les politiques publiques régionales et nationales pour mieux prendre en compte les besoins des territoires*
- *Dépasser les critères généraux de type population dans l'allocation des ressources aux territoires locaux en favorisant des indicateurs de répartitions prenant en compte le contexte local*

